

ICC/86/1
12 juin 2012

Original: ANGLAIS
Distr: RESTREINTE

CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Quatre-vingt-sixième session ordinaire

Bloomsbury House, Londres, 18-21 septembre 2012

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Rapport du Président de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Admission d'observateurs
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Répartition des voix
6. Membres de l'Organisation internationale du cacao
7. Préparation de l'entrée en vigueur de l'Accord international de 2010 sur le cacao
8. Location de nouveaux bureaux pour l'Organisation
9. Mesures contre le paiement tardif ou le non-paiement des contributions au budget administratif et au Fonds de réserve spécial de l'Organisation dues par les Membres
10. Budget administratif provisoire révisé pour l'exercice financier 2012/2013
11. Etude sur les coûts, les avantages et les désavantages de la certification du cacao
12. Coopération avec les organisations internationales, donateurs, organismes d'aide et autres partenaires de développement
13. Plans nationaux de développement cacaoyer
14. Préparatifs de la Conférence mondiale sur le cacao
15. Renforcement des capacités dans les pays Membres

16. Examen et approbation du Rapport annuel provisoire 2010/2011
17. Rapport sur le programme de travail pour l'année cacaoyère 2011/2012
18. Programme de travail pour l'année cacaoyère 2012/2013
19. Résultats de la Conférence des Nations Unies sur le cacao de 2010
20. Rapport du Président de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale
21. Atelier international sur le cadmium dans les produits de cacao et de chocolat
22. Rapport du président du Groupe de travail d'experts sur la sûreté alimentaire, la productivité et la qualité du cacao
23. Election du Président et du Vice-Président du Conseil pour 2012/2013
24. Election des membres du Comité administratif et financier pour les années cacaoyères 2012/2013 et 2013/2014
25. Election du Président et du Vice-Président du Comité économique pour les années cacaoyères 2012/2013 et 2013/2014
26. Désignation des membres de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale pour les années cacaoyères 2012/2013 et 2013/2014
27. Désignation de la Commission de vérification des pouvoirs pour 2012/2013
28. Accueil de la 87^{ème} session ordinaire du Conseil international du cacao et de ses organes subsidiaires en mars 2013
29. Calendrier provisoire des réunions
30. Questions diverses
31. Relevé des décisions

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La quatre-vingt-sixième session ordinaire du Conseil sera ouverte para son Président, M. Rafael Jaén Tapiola (Espagne).

2. RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Le président de la Commission de vérification des pouvoirs présentera le rapport de la Commission au Conseil (ce rapport sera diffusé dans le document ICC/86/2 après son approbation par le Conseil).

3. ADMISSION D'OBSERVATEURS

Le Conseil pourra décider d'admettre des observateurs à sa 86^{ème} session ordinaire et à la 146^{ème} réunion du Comité exécutif.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil se basera sur l'ordre du jour provisoire contenu dans ce document pour l'adoption de son ordre du jour.

5. RÉPARTITION DES VOIX

Le Directeur exécutif *a.i.* présentera le document ICC/86/3 dans lequel figurent la répartition des voix et l'état des droits de vote au sein du Conseil.

6. MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO

Le Directeur exécutif *a.i.* présentera un rapport sur les Membres de l'Organisation internationale du cacao, en référence au document ICC/86/4.

7. PRÉPARATION DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ACCORD INTERNATIONAL DE 2010 SUR LE CACAO

Le Conseil examinera les dispositions pratiques à adopter en vue de l'entrée en vigueur de l'Accord international de 2010 sur le cacao, se rapportant au document ICC/86/5.

8. LOCATION DE NOUVEAUX BUREAUX POUR L'ORGANISATION

Comme convenu à sa 85^e session ordinaire en mars 2012, le Conseil examinera les options dont dispose l'Organisation pour la location de nouveaux bureaux dans la région de Londres et prendra une décision à cet égard, en référence au document ICC/86/6.

9. MESURES CONTRE LE PAIEMENT TARDIF OU LE NON-PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET ADMINISTRATIF ET AU FONDS DE RÉSERVE SPÉCIAL DE L'ORGANISATION DUES PAR LES MEMBRES

Le Président du Comité exécutif présentera les recommandations du Comité à ce sujet, en référence au document EX/146/6, aux fins de l'examen et de la décision du Conseil.

10. BUDGET ADMINISTRATIF PROVISOIRE RÉVISÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012/2013

Le Président du Comité exécutif présentera les recommandations du Comité concernant le budget administratif provisoire révisé pour l'exercice financier 2012/2013, en référence au document EX/145/6/Rev.2, aux fins de son examen par le Conseil.

11. ÉTUDE SUR LES COÛTS, LES AVANTAGES ET LES DESAVANTAGES DE LA CERTIFICATION DU CACAO

Comme convenu par le Conseil à sa 85^e session ordinaire en mars 2012, le secrétariat présentera au Conseil un compte-rendu des derniers progrès réalisés dans la mise en œuvre d'une étude sur les coûts, les avantages et les désavantages de la certification du cacao, se rapportant au document ICC/86/7.

12. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, DONATEURS, ORGANISMES D'AIDE ET AUTRES PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT

Le Directeur exécutif *a.i.* présentera un rapport au Conseil sur l'avancement des initiatives menées par le secrétariat afin d'instituer une coopération active avec les organisations internationales, donateurs, organismes d'aide et autres partenaires de développement pour s'assurer leur soutien aux activités et projets actuels et futurs de l'ICCO.

13. PLANS NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT CACAOYER

Le Secrétariat présentera un modèle pour un Plan National de Développement Cacaoyer, figurant dans le document ICC/86/8, afin d'aider les Membres à se préparer pour la considération de ce sujet lors de la Conférence mondiale du cacao.

14. PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE CACAO

Le Conseil examinera les préparatifs de la Conférence mondiale sur le cacao organisée du 19 au 23 novembre 2012 à l'*Hôtel Ivoire*, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, se rapportant au document ICC/86/9.

15. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LES PAYS MEMBRES

Comme convenu par le Conseil à sa 85^e session ordinaire en mars 2012, le secrétariat présentera le document ICC/86/10, contenant une liste de séminaires et d'ateliers susceptibles d'être organisés à l'avenir, à Londres ou au niveau régional ou national, afin d'aider les Membres à renforcer leurs capacités dans des domaines pertinents au sein de leur pays.

16. EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL PROVISOIRE 2010/2011

Le Conseil est tenu d'approuver le Rapport annuel provisoire de l'Organisation pour 2010/2011, en référence au document ICC/86/11.

17. RAPPORT SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE CACAOYÈRE 2011/2012

L'article 21, paragraphe 2 de l'Accord international de 2001 sur le cacao stipule qu'à la dernière réunion qu'il tient avant la fin de chaque année cacaoyère, le Comité exécutif évalue l'application du programme de travail de l'année en cours et présente ses conclusions au Conseil.

Par conséquent, le Président du Comité exécutif présentera un rapport au Conseil sur l'évaluation de l'application du programme de travail pour 2011/2012, figurant dans le document EX/146/12.

18. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE CACAOYÈRE 2012/2013

Conformément à l'article 21, paragraphe 1 de l'Accord, à la dernière réunion qu'il tient avant la fin de chaque année cacaoyère, le Conseil, sur la recommandation du Comité exécutif, adopte le programme de travail de l'Organisation pour l'année suivante, établi par le Directeur exécutif. Le programme de travail comprend les projets, initiatives et activités qui doivent être exécutés par l'Organisation pendant la nouvelle année cacaoyère.

Le programme de travail pour l'année cacaoyère 2012/2013 figure dans le document EX/146/13.

19. RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE CACAO DE 2010

Le Directeur exécutif *a.i.* présentera un rapport sur les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le cacao de 2010, qui se tiendra le mercredi 19 septembre 2012 sous les auspices de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Londres.

Cette réunion a été convoquée conformément à l'article 57, paragraphe 3 de l'Accord international de 2010 sur le cacao, entre les gouvernements ayant déposé des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, ou ayant notifié au dépositaire l'application de l'Accord à titre provisoire. Le rapport de cette Conférence sera diffusé par la CNUCED en temps voulu.

20. RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE MONDIALE

Le Président de la Commission présentera un rapport sur les résultats et les recommandations de la vingt-sixième réunion de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale, tenue le lundi 17 septembre 2012 à Londres. Le rapport sera diffusé dans le document CB/REP/26.

21. COMPTE-RENDU DE L'ATELIER INTERNATIONAL SUR LE CADMIUM DANS LES PRODUITS DE CACAO ET DE CHOCOLAT

Le Président présentera un compte-rendu de l'Atelier international sur le cadmium dans les produits de cacao et de chocolat qui s'est déroulé les 3 et 4 mai 2012 à Londres. Ce compte-rendu figure dans le document ED(MEM) 939.

22. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL D'EXPERTS SUR LA SÛRETÉ ALIMENTAIRE, LA PRODUCTIVITÉ ET LA QUALITÉ DU CACAO

Le président du Groupe de travail présentera un rapport sur les résultats et les recommandations de la première réunion du Groupe de travail d'experts sur la sûreté alimentaire, la productivité et la qualité du cacao, tenue le vendredi 14 septembre 2012 à Londres. Le rapport sera diffusé dans le document EWG/F/REP/1.

23. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL POUR 2012/2013

Le Conseil est tenu d'élire ses fonctionnaires pour l'année cacaoyère 2012/2013.

24. ELECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET FINANCIER POUR LES ANNÉES CACAOYÈRES 2012/2013 ET 2013/2014

Le Conseil est tenu d'élire les membres du Comité administratif et financier pour les années cacaoyères 2012/2013 et 2013/2014, conformément à l'article 20, paragraphe 2 de l'Accord international de 2010 sur le cacao.

25. ELECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE POUR LES ANNÉES CACAOYÈRES 2012/2013 ET 2013/2014

Le Comité économique est ouvert à tous les Membres, conformément à l'article 28, paragraphe 1 de l'Accord international de 2010 sur le cacao.

Conformément à l'article 28, paragraphe 2, le Président et le Vice-Président doivent être élus par les Membres pour siéger au Comité économique durant les années cacaoyères 2012/2013 et 2013/2014. Les Membres sont donc invités à élire un Président et un Vice-Président pour 2012/2013 et 2013/2014.

26. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE MONDIALE POUR LES ANNÉES CACAOYÈRES 2012/2013 ET 2013/2014

Le Conseil est tenu d'élire les membres de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale pour les années cacaoyères 2012/2013 et 2013/2014.

27. DÉSIGNATION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS POUR 2012/2013

Le Conseil est tenu de désigner les membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour l'année cacaoyère 2012/2013.

28. ACCUEIL DE LA 87^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES EN MARS 2013

Le Conseil examinera les informations pertinentes relatives à l'accueil des réunions du Conseil international du cacao et de ses organes subsidiaires en mars 2013.

29. CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS

Le Directeur exécutif *a.i.* présentera le document de session ICC/86/CRP.1.

30. QUESTIONS DIVERSES

Des aspects ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être traités.

31. RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le relevé des décisions peut être lu, conformément à la règle 35 du Règlement administratif de l'Organisation.